



Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2025

DiscoverEU Inclusion

#ERASMUSPLUS

#DiscoverEU

DiscoverEU et l'action pour l'inclusion de DiscoverEU offrent aux jeunes la possibilité d'explorer l'Europe grâce à des expériences de voyage individuelle ou collective de courte durée par chemin de fer ou par d'autres modes de transport si nécessaire.

Tandis que [l'initiative DiscoverEU](#) offre cette possibilité aux jeunes âgés de 18 ans, **l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU l'étend aux jeunes âgés de 18 à 21 ans.**

Lancée en 2022, l'action pour l'inclusion de DiscoverEU permet aux organisations et aux groupes informels de jeunes de bénéficier d'un soutien supplémentaire pour mener à bien des projets destinés aux jeunes ayant moins d'opportunités pour explorer l'Europe sur un pied d'égalité avec les participants à DiscoverEU..

Les objectifs sont les suivants :

- donner aux jeunes la possibilité de mieux connaître l'Europe, mais aussi de découvrir les possibilités qu'elle offre pour leurs futurs choix en matière d'éducation et de vie;
- doter les jeunes de connaissances, de compétences non techniques et d'autres compétences qui leur sont utiles;
- encourager les liens et le dialogue interculturel entre les jeunes;
- développer auprès des jeunes le sentiment d'appartenance à l'Union européenne;
- inciter les jeunes à adopter des voyages durables en particulier et éveiller leur conscience environnementale en général.

Vous trouverez ici le guide du programme 2025 auquel cette fiche de lecture fait référence :

https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/espaces-actualite/guide_programme_Erasmus%2B_2025

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs communs de l'initiative DiscoverEU et de l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU sont les suivants:

- donner aux jeunes la possibilité de mieux connaître l'Europe, et de découvrir les possibilités qu'elle offre pour leurs futurs choix d'éducation et de vie;
- doter les jeunes de connaissances, de compétences non techniques et d'autres compétences qui leur sont utiles;
- encourager les liens et le dialogue interculturel entre les jeunes;
- développer auprès des jeunes le sentiment d'appartenance à l'Union européenne;
- inciter les jeunes à adopter des voyages durables en particulier et éveiller leur conscience environnementale en général



L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU vise à :

- s'adresser aux jeunes ayant moins d'opportunités qui ne feraient pas de demande de leur propre initiative;
- surmonter les obstacles qui empêchent ces jeunes de participer directement aux cycles de demandes de DiscoverEU et apporter le soutien nécessaire dont ils ont besoin pour pouvoir voyager;
- stimuler et améliorer le développement des compétences et des aptitudes des jeunes ayant moins d'opportunités participant à l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU

CONTEXTE POLITIQUE

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 constitue le cadre pour la coopération de l'UE dans le domaine de la jeunesse, fondé sur la résolution du Conseil de 2018 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Cette stratégie promeut la participation des jeunes à la vie démocratique, encourage l'engagement social et civique et a pour ambition de garantir que tous les jeunes disposent des ressources nécessaires pour prendre part à la société. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse comprend également les 11 objectifs pour la jeunesse européenne, qui recensent les domaines intersectoriels qui ont une incidence sur la vie des jeunes. Dans le domaine clé «Connecter», la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse facilite les connexions et l'échange d'expériences entre jeunes en tant qu'atout essentiel pour l'évolution future de l'UE.

Différentes formes de mobilité permettent de promouvoir ces connexions de façon optimale, telles que les échanges de jeunes et l'initiative DiscoverEU.

Dans le domaine clé «Mobiliser», la stratégie facilite la participation des jeunes au moyen, par exemple, d'activités de participation des jeunes et du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

Dans le domaine clé «Autonomiser», la stratégie facilite l'animation socio-éducative de qualité grâce, notamment, à la mobilité et à la coopération, à la formation et à la mise en réseau des animateurs socio-éducatifs. Les projets et activités de tous formats et secteurs peuvent s'inspirer de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse et y contribuer.

Pour ce faire, il convient de déterminer si et comment le projet contribue à la réalisation des éléments suivants:

- les objectifs pour la jeunesse européenne
- la politique européenne en matière d'animation socio-éducative
- la politique européenne en matière de mobilité à des fins d'apprentissage
- les acquis de l'Année européenne de la jeunesse

Pour obtenir de l'aide en ce qui concerne la manière dont les projets peuvent être reliés à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, veuillez contacter votre agence nationale ou les centres de ressources SALTO.

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse est disponible à l'adresse suivante:
https://youth.europa.eu/strategy_fr

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU

Grâce à l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU, un à cinq jeunes ayant moins d'opportunités du même pays se réunissent pour une courte période pour voyager en Europe.

Les activités suivantes **ne peuvent pas** bénéficier d'une subvention au titre de DiscoverEU: les voyages d'étude universitaires; les activités d'échange à but lucratif; les activités d'échange qui peuvent être considérées comme des tournées, des réunions statutaires ou des formations dispensées par des adultes à l'intention des jeunes.

MISE EN PLACE D'UN PROJET

Un projet est mis en oeuvre par une organisation ou un groupe informel de jeunes, qui envoie un ou plusieurs (groupes de) participants en voyage DiscoverEU. L'organisation doit bénéficier de sa participation à l'inclusion de l'initiative DiscoverEU, le projet doit donc être conforme aux objectifs de cette organisation et répondre à ses besoins.

La coopération avec les parties prenantes d'autres pays qui pourraient proposer des activités ou un soutien aux participants, par exemple l'hébergement, etc., est possible.¹

Un projet comporte quatre étapes: la planification, la préparation, la mise en oeuvre et le suivi. Les organisations et les jeunes participant aux activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes et renforcer ainsi leur expérience d'apprentissage.

- Planification de l'expérience de voyage : définir les besoins, les objectifs, les acquis d'apprentissage, le type d'activités, la planification des déplacements, le calendrier des activités, etc.
- Préparation : modalités pratiques du voyage DiscoverEU, conclusion d'accords avec les parties prenantes, organisation des activités linguistiques, interculturelles, d'apprentissage, culturelles, environnementales, numériques, tâches liées à la préparation des participants avant le départ, etc.
- Mise en oeuvre des activités pendant le voyage DiscoverEU
- Suivi : évaluation des activités, recensement et documentation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que diffusion et utilisation des résultats du projet

Une action de qualité pour l'inclusion au titre de l'initiative DiscoverEU :

- repose sur l'engagement actif des jeunes ayant moins d'opportunités et des organisations participantes, qui doivent jouer un rôle actif à chacune des étapes du projet et renforcer ainsi leur expérience d'apprentissage et de développement;
- associe de préférence des groupes de participants ayant moins d'opportunités divers et variés et tire parti de cette diversité;
- se fonde sur des besoins clairement définis des jeunes participants;
- veille à ce que les acquis d'apprentissage non formel et informel des participants tirés de l'expérience DiscoverEU soient dûment recensés et documentés;
- encourage les participants à mener une réflexion sur les valeurs et les thèmes européens

PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

L'organisation d'une action, l'initiative DiscoverEU dans le cadre d'un apprentissage non formel, nécessite de définir à l'avance, au moins partiellement, les acquis d'apprentissage escomptés.

Les participants doivent contribuer à la définition de leurs besoins et des enseignements qu'ils souhaitent tirer ou approfondir grâce au voyage DiscoverEU.

Les participants doivent aussi être associés autant que possible à la conception et à l'élaboration des activités durant leur voyage (mise en place du programme, itinéraire, activités, réservation du logement, etc.) et réfléchir à la manière dont ils devraient se préparer pour maximiser les enseignements et les progrès en matière de développement personnel qu'ils pourraient tirer de leur voyage.

Une fois le voyage DiscoverEU terminé, les participants devraient être invités à formuler un retour sur leur expérience DiscoverEU, à réfléchir à ce qu'ils ont appris et à déterminer comment ils peuvent tirer parti de ces acquis d'apprentissage.

Les organisations doivent soutenir le processus d'apprentissage ainsi que le recensement et la documentation des acquis d'apprentissage, notamment au moyen de Youthpass pour les participants à l'initiative DiscoverEU.

PROTECTION ET SECURITE DES PARTICIPANTS

L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU peut associer le ou les chefs de groupe, le ou les facilitateurs, le ou les accompagnateurs, qui peuvent suivre les participants et leur apporter un soutien afin de garantir un processus d'apprentissage qualitatif pendant le voyage DiscoverEU. En même temps, ils instaurent un environnement sûr, respectueux et non discriminatoire et assurent la protection des participants. Pendant les phases de planification et de préparation d'un voyage DiscoverEU dans le cadre de l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU, il convient d'aborder la question de la protection et de la sécurité des participants et de prévoir toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou réduire les risques éventuels.

¹ Voir, pour exemple, la boîte à outils pour la participation des jeunes préparée par SALTO PI, module 9 «DiscoverEU» (<https://participationpool.eu/wp-content/uploads/2021/05/Discover-EU-1.pdf>).

DIMENSIONS HORIZONTALES

Inclusion et diversité

Le programme Erasmus+ vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion et l'équité à travers l'ensemble de ses actions.

Les organisations doivent concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en les faisant participer au processus décisionnel.

L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU vise particulièrement à favoriser l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités:

- elle leur permet d'apprendre à voyager seuls en tant qu'individu;
- la mobilité de groupe permet de vivre une expérience de mobilité internationale dans le cadre sécurisant d'un groupe;
- en raison de la courte durée et de l'accompagnement étroit assuré par une organisation, les jeunes ayant moins d'opportunités ont la possibilité d'expérimenter des voyages en groupe, voire seuls.

L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU vise également à favoriser la diversité, pour soutenir la lutte contre les stéréotypes et promouvoir la compréhension, la tolérance et la non-discrimination

Durabilité environnementale

DiscoverEU doit promouvoir une attitude responsable et respectueuse vis-à-vis de l'environnement chez les participants, en sensibilisant ceux-ci à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités de mobilité. L'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU doit être conçue et mise en oeuvre dans un esprit écoresponsable, par exemple en intégrant des pratiques durables comme le fait d'opter pour des matériaux réutilisables ou écologiques, de réduire les déchets et de recycler, ou encore de choisir des moyens de transport durables.

Transformation numérique dans le cadre de DiscoverEU

Le programme Erasmus+ aide toutes les organisations participantes à intégrer l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage en ligne afin de compléter leurs activités physiques et d'améliorer la coopération entre les parties prenantes ainsi que la qualité des activités.

L'introduction d'éléments numériques et en ligne pour abaisser le seuil de participation des jeunes ayant moins d'opportunités est encouragée.

Grâce à des projets et à des activités qui permettront d'améliorer les compétences numériques, de développer la culture numérique et/ou de comprendre les risques et les possibilités offertes par la technologie numérique, le programme peut changer les mentalités et contribuer à l'élaboration d'approches numériques et hybrides dans les activités de jeunesse.

En fonction de la conception et des objectifs des activités, le renforcement des compétences et la sensibilisation aux questions numériques, ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies, peuvent être introduits dans les activités de mobilité à des fins d'apprentissage.

Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique

Le programme Erasmus+ aide toutes les organisations participantes à améliorer la qualité de leurs projets en y intégrant une dimension participative et en offrant aux jeunes la possibilité de prendre une part active à la conception et à la mise en oeuvre des activités des projets, ce qui leur permet de découvrir les bénéfices de la citoyenneté active et de la participation à la vie démocratique.

Les ressources destinées à renforcer la dimension participative des projets soutenus sont accessibles notamment sur le site web participationpool.eu. Les liens avec des initiatives et des plateformes nationales, internationales, européennes (ou autres) existantes qui s'articulent autour de la participation et de l'engagement civique, et l'engagement au sein de ces dernières, sont également encouragés.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Critères généraux d'éligibilité

Organisations éligibles	Peut être éligible: • une organisation, une association ou une ONG sans but lucratif; un organisme public au niveau local, régional ou national; une entreprise sociale; une organisation à but lucratif active dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. • un groupe informel de jeunes.² établi(e) dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme. Attention : Une même organisation (OID) ne peut envoyer plus de 5 demandes au total par échéance dans le cadre de cette action, que ce soit en tant que candidate ou partenaire.
Qui peut soumettre une demande?	Toute organisation participante éligible ou tout groupe éligible établi(e) dans un État membre de l'UE
Durée du projet	De 3 à 24 mois
Où soumettre sa demande?	Auprès de l'agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport (FR02) pour les organisations candidates installées en France.
Quand soumettre sa demande?	Les candidats doivent faire parvenir leurs demandes de subvention au plus tard pour les dates suivantes : le 12 février à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er juillet de la même année et le 31 mars de l'année suivante. le 1er octobre à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er mars et le 31 août de l'année suivante.
Comment soumettre une demande?	Lien vers la plateforme de dépôt: une fois connecté, sélectionnez le volet « Jeunesse » Opportunités pour Erasmus+ Programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité (europa.eu)
Annexes	Une déclaration sur l'honneur tamponnée et signée à la main doit être jointe au formulaire de demande. Le cas échéant, une attestation sur l'honneur stipulant que votre structure ne possède pas de tampon

Critères d'éligibilité supplémentaires applicables à l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU

Durée de chaque voyage DiscoverEU	De 1 à 30 jours. L'organisation peut organiser plusieurs voyages DiscoverEU (avec 1 à 5 participants et éventuellement un ou des accompagnateurs à chaque fois) tout au long du cycle de vie du projet.
Lieu(x) du projet	Les voyages DiscoverEU doivent avoir lieu dans au moins un autre pays que celui où le ou les participants ont commencé leur voyage.

² Groupe d'au moins quatre jeunes âgés de 18 à 30 ans. L'un des membres du groupe joue le rôle de représentant et assume la responsabilité au nom du groupe entier. Veuillez consulter le glossaire pour connaître la définition d'un «groupe informel». Dans le cadre de cette action et de toutes dispositions relatives à celle-ci, la notion de «groupe informel de jeunes» rentre dans la catégorie des «organisations participantes». Lorsqu'il est fait mention d'une «organisation participante», on considérera que ce terme recouvre également les «groupes informels de jeunes».

Nombre participantes	d'organisations	Une seule organisation participante autorisée
Participants éligibles		Les jeunes ayant moins d'opportunités ³ âgés de 18 à 21 ans à la date de début de l'activité et résidant légalement dans les pays de leur organisation d'envoi. Les accompagnateurs doivent être âgés d'au moins 18 ans.
Nombre de participants et composition des groupes nationaux		Au minimum 1 et au maximum 5 participants par voyage DiscoverEU (sans compter les accompagnateurs). Au maximum 2 accompagnateurs par participant lorsque cela est dûment justifié. Les groupes peuvent voyager seuls ou être accompagnés.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les projets seront évalués sur la base des critères exposés ci-après. Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. Elles doivent par ailleurs obtenir au moins la moitié du score maximal dans chacune des catégories de critères d'attribution mentionnées ci-dessous.

CRITERES DE SELECTION

Pertinence, impact rationnel et potentiel. (40 points)	La pertinence du projet par rapport: – aux objectifs de l'action; – aux besoins des organisations participantes et des participants. – La mesure dans laquelle le projet permet d'apprendre par la découverte. • La mesure dans laquelle le projet est pertinent en ce qui concerne le respect et la promotion des valeurs communes de l'UE, telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination. • L'incidence potentielle du projet: – sur les participants ainsi que sur les organisations participantes pendant le cycle de vie du projet et au-delà; • La mesure dans laquelle l'organisation peut prouver qu'elle a déjà travaillé avec des jeunes ayant moins d'opportunités au niveau local. • La mesure dans laquelle le projet permet de contribuer aux dimensions du programme relatives à l'inclusion et à la diversité, à l'écoresponsabilité, au numérique et à la participation. • La mesure dans laquelle le projet introduit dans le programme Erasmus+ des primodemandeurs et des organisations moins expérimentées qui peuvent prouver leur expérience dans le travail avec des jeunes ayant moins d'opportunités.
Qualité de la conception du projet (40 points)	La clarté, l'exhaustivité et la qualité de toutes les phases du projet: préparation adaptée aux besoins spécifiques des participants, soutien pendant le voyage, mise en œuvre des activités et suivi. • La mesure dans laquelle les participants sont associés à chacune des phases des activités. • Les activités sont conçues de manière accessible et inclusive. • La qualité des dispositions et du soutien relatifs au processus de réflexion, au recensement et à la documentation des acquis d'apprentissage des participants, et à l'utilisation de Youthpass. • Le caractère adéquat et l'efficacité des mesures prévues pour assurer la sécurité et la protection des participants. • La mesure dans laquelle les activités intègrent des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.
Qualité de la gestion du projet (20points)	La qualité des modalités pratiques, de la gestion et des dispositifs de soutien. • La qualité de la coopération et de la communication avec les autres parties prenantes concernées, le cas échéant.

³ Voir le glossaire du Guide pour la définition du «participant ayant moins d'opportunités».

- La qualité des mesures d'évaluation des différentes phases et des résultats du projet.
- Le caractère adéquat et la qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet au sein des organisations participantes et en dehors de celles-ci.

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT		
Frais de voyage	Titre de transport: nombre de titres de transport pour les participants.	Titre de transport permettant de voyager en train 7 jours ⁵ sur une période d'un mois (Pass Interrail)		
	Nombre de titres de transport pour tous les accompagnateurs (utilisant le même moyen de transport que les participants).	Distance de voyage	Voyage vert	Voyage standard
	En règle générale, les participants utiliseront le mode de transport dont les émissions globales de gaz à effet de serre sont les plus faibles.⁴ Mécanisme de financement: ▪ contribution aux frais réels pour le titre de transport; ▪ contribution aux coûts unitaires: dans les cas où le pays d'origine n'est pas directement relié au système ferroviaire d'Europe continentale et où des trajets supplémentaires, par d'autres moyens de transport, sont nécessaires pour atteindre le pays où la mobilité commence. ▪ Moyen de transport écoresponsable: Si les participants doivent effectuer des trajets supplémentaires pour atteindre l'endroit où l'activité commence, ils ont également droit à une contribution aux frais de déplacement, y compris pour un moyen de transport écoresponsable le cas échéant.	10 – 99 km	56 €	28 €
		100 – 499 km	285 €	211 €
		500 – 1999 km	417 €	309 €
		2000 – 2999 km	535 €	395 €
		3000 – 3999 km	785 €	580 €
		4000 – 7999 km	1188 €	1188 €
		8000 km ou plus	1735 €	1735 €
Contribution à l'organisation du projet	Coûts directement liés à la réalisation des activités de mobilité. Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction du nombre de participants, à l'exclusion des chefs de groupe, des accompagnateurs et des facilitateurs.	125 € par participant		

⁴ <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/energy-efficiency-and-specific-co2-emissions/energy-efficiencyand-specific-co2-9>

⁵ Le titre de transport est spécifiquement prévu pour l'action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU et ne peut être utilisé que sur la plateforme qui lui est consacrée. Le titre de transport est valable pendant une période de 30 jours au cours de laquelle le participant peut emprunter autant de trains qu'il souhaite de minuit à minuit pour chacun des sept jours de voyage. Le participant peut utiliser les autres jours à sa discrétion.

Contribution aux frais de séjour	Frais de séjour. Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction de la durée du séjour par participant, y compris les chefs de groupe, les accompagnateurs et les facilitateurs.	78 € par jour et par participant Maximum 21 jours par participant.
Soutien à l'inclusion	Coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités. Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction du nombre de participants ayant moins d'opportunités, à l'exclusion des chefs de groupe, des accompagnateurs et des facilitateurs.	125 € par participant
	Coûts additionnels concernant directement les participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs, y compris les chefs de groupe et les facilitateurs (y compris les frais de voyage et de séjour justifiés si une subvention n'est pas demandée pour ces participants par l'intermédiaire des catégories budgétaires «Voyage» et «Contribution aux frais de séjour»). Mécanisme de financement: coûts réels. Règle d'attribution: la demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale..	100 % des coûts éligibles

Coûts exceptionnels	Coûts liés à une éventuelle garantie financière si demandée par l'Agence Nationale. Frais de Visa ou liés aux coûts du Visa, permis de résidence, vaccinations, certificats médicaux. Frais de réservation: dans certains pays, il n'est pas possible de voyager sans réservation obligatoire de siège. La prise en charge de ces frais de réservation en plus du titre de transport, le cas échéant, est une option. Frais de déplacement élevés des participants, y compris des accompagnateurs, des chefs de groupe et des facilitateurs qui ne peuvent pas relever de la catégorie «Voyage» standard en raison de l'éloignement géographique ou d'autres obstacles (par exemple, lorsque l'utilisation de moyens de transport plus propres à faibles émissions de carbone entraîne des frais de déplacement élevés). Les frais de voyage élevés s'appliquent dans les cas où la contribution aux frais de voyage basée sur le coût unitaire ne couvre pas 70 % des frais de voyage des participants. S'ils sont acceptés, les coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés remplacent la contribution aux frais de voyage standard. Mécanisme de financement: coûts réels. Règle d'attribution: la demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.	Coûts des garanties financières : 80 % des coûts éligibles Frais de Visa ou liés aux coûts du Visa, permis de résidence, vaccinations, certificats médicaux : 100 % des coûts éligibles Frais de réservation: 100 % des frais de réservation éligibles Frais de voyage élevés⁶ pour les régions insulaires (Outre-Mer) : 80 % des coûts de voyage éligibles
---------------------	---	--

Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du [Guide du programme 2025](#).
Seul le Guide du Programme en anglais fait foi.

⁶ Concernant les frais de transport élevés : la demande est éligible à condition que les candidats puissent justifier que les règles de financement standard (basées sur une contribution aux coûts unitaires par fourchette de distances de voyage) ne couvrent pas au moins 70% des frais de voyage des participants. Le coût devra être justifié lors du rapport final, s'il est inférieur à 70% le forfait sera appliqué.